

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
Du Conseil Municipal**

Séance du 23 avril 2026

Convocations du 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Fauroux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes sous la Présidence de M. Pierre VIEILLEVIGNE, Maire.

Nombre de Conseillers afférent au Conseil Municipal : 11

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Etaients présents : BOUCHACOURT Angélique – CAPMAS Dimitri – CATALAN Jorick – CHAULE Josiane – GIRARDI Fanny – HUBESCH Béatrice – MORLIERE Mathilde – POUJAL Julien – SALSE Jean-Pierre – SOULIE Jérôme – VIEILLEVIGNE PierreAbsent excusé : Néant

Monsieur CATALAN Jorick a été élu secrétaire de séance.

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

**Délibération Etat 1259 – vote des taux 2026**

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition – Etat 1259 – pour les taxes locales :

**Le Conseil Municipal, décide de voter les taux suivants :**

Taxe Foncière Bâti :	36.74
Taxe Foncière Non Bâti :	52.92
CFE :	15.81
Taxe d'habitation :	12.97

**Soit un produit fiscal attendu de 90 392 €.**

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,  
Jorick CATALANLe Maire  
Pierre VIEILLEVIGNE